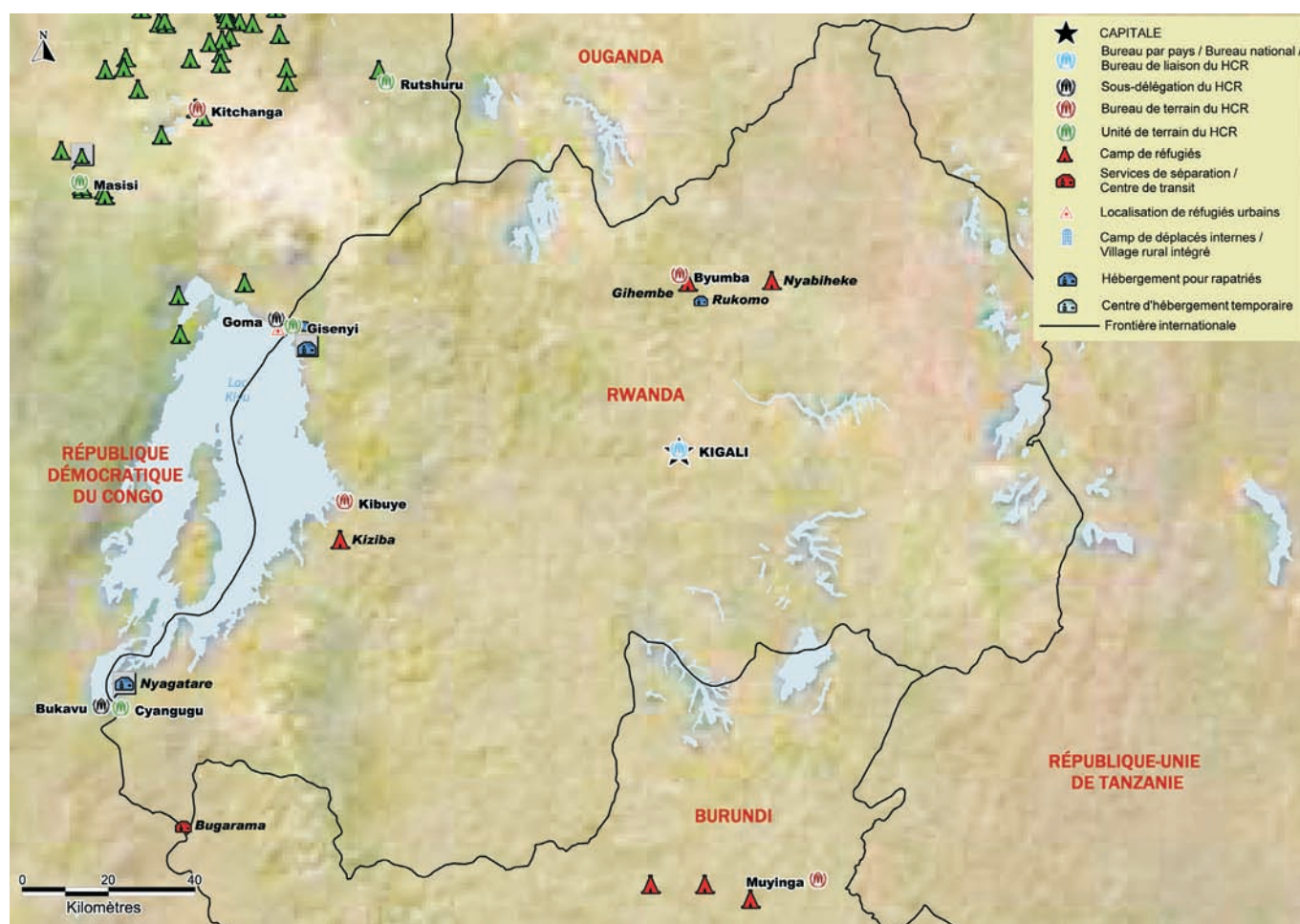


RWANDA



Environnement opérationnel

Contexte

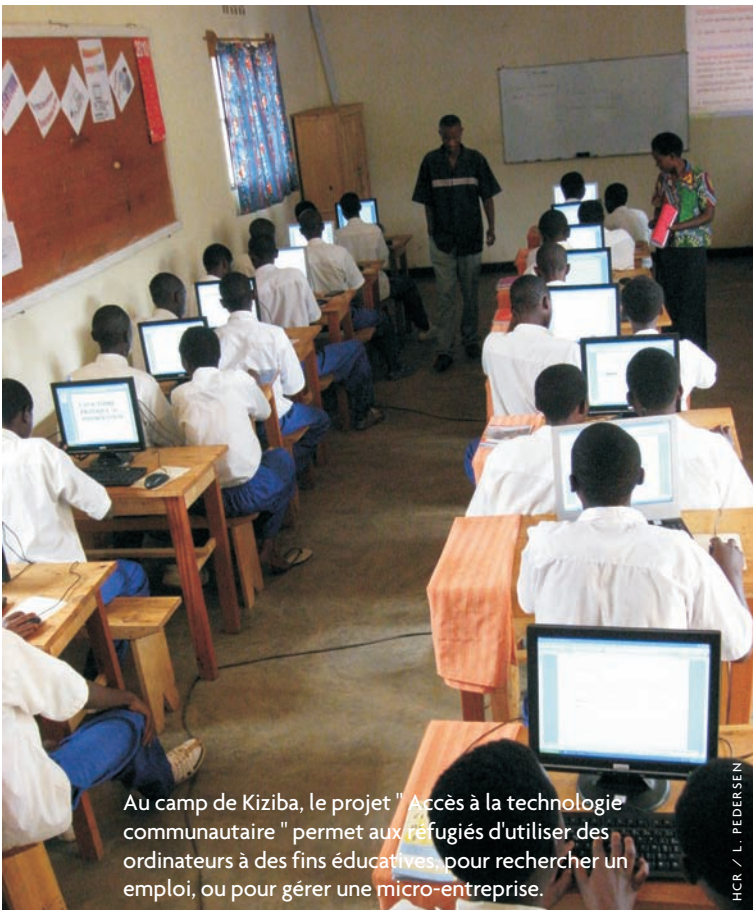
La situation politique demeure relativement stable au Rwanda, en dépit de quelques troubles survenus lors la préparation des élections présidentielles, qui se sont déroulées dans le calme en août 2010. En avril 2010, le Gouvernement a créé un nouveau ministère de la Gestion des catastrophes et des Réfugiés (MIDIMAR) qui devrait consacrer davantage d'attention à la problématique des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Les législateurs rwandais ont été particulièrement actifs et 58 nouvelles lois, concernant en majorité l'économie, ont été votées par le Parlement. Parmi ces

textes figure notamment une loi sur le genre qui vise à assurer l'égalité entre les sexes à tous les niveaux. Cette loi garantira également l'autosuffisance économique des femmes – et donc en principe, également des femmes réfugiées.

Le rapatriement des réfugiés rwandais demeurés dans des pays voisins compte au nombre des priorités du Gouvernement rwandais, qui a prié le HCR d'invoquer la clause de cessation pour ce groupe. Le Haut Commissariat travaille avec toutes les parties concernées, notamment les autorités rwandaises et les pays d'asile, afin de rendre possible l'application de la clause d'ici à la fin de l'année 2011. Auparavant, le HCR s'attachera à promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais demeurés en exil, rechercher des solutions de remplacement pour les personnes qui ne pourraient pas rentrer

Chiffres prévisionnels pour le Rwanda

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Rép. dém. du Congo	53 600	53 600	43 000	43 000
	Burundi	360	0	0	0
	Pays divers	0	0	210	210
Demandeurs d'asile	Rép. dém. du Congo	0	0	180	180
Réfugiés rapatriés	Rwanda	20 000	20 000	30 000	30 000
Total		73 960	73 600	73 390	73 390



Au camp de Kiziba, le projet " Accès à la technologie communautaire " permet aux réfugiés d'utiliser des ordinateurs à des fins éducatives, pour rechercher un emploi, ou pour gérer une micro-entreprise.

HCR / L. PEDERSEN

et répondra aux besoins de protection de certaines personnes se trouvant dans des cas précis. La date à laquelle la clause de cessation sera invoquée dépendra des progrès accomplis dans ces domaines.

À la fin du premier semestre 2010, le HCR offrait une assistance à quelque 55 000 personnes relevant de sa compétence au Rwanda, c'est-à-dire principalement des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo. Ces réfugiés vivent en majorité dans des camps, un petit nombre d'entre eux résidant néanmoins à Kigali. Selon les prévisions, en 2011, le HCR pourrait faciliter le rapatriement librement consenti d'une dizaine de milliers de réfugiés si les conditions de sécurité s'améliorent en RDC.

● Besoins

Les ménages réfugiés au Rwanda sont toujours fortement tributaires de la protection et de l'assistance du HCR. La pénurie de terres, le manque d'activités génératrices de revenus, l'accès limité des réfugiés à l'enseignement et leur faible niveau de qualification entravent leur autosuffisance et augmentent leur dépendance. Les conditions de vie dans les camps, déjà éprouvantes, sont rendues plus difficiles encore par la pauvreté des sols, la tendance à l'érosion des coteaux, une météorologie peu clémente et le surpeuplement des abris. Dans les camps, la

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Un environnement d'asile propice à la protection est maintenu grâce au respect du droit d'asile, des droits des réfugiés et des droits des rapatriés.
- Un climat de tolérance et de compréhension à l'égard des réfugiés est encouragé.
 - ☞ Les fonctionnaires reçoivent une formation sur le droit international des réfugiés et des droits de l'homme.

Procédures de protection équitables

- L'accès, l'admission, l'enregistrement et la détermination du statut des personnes relevant de la compétence du HCR sont améliorés.
- L'enregistrement est assuré en continu et toutes les personnes relevant de la compétence du HCR reçoivent des papiers.
 - ☞ Les institutions nationales bénéficient d'une aide pour délivrer des pièces d'état civil.
 - ☞ Les institutions nationales bénéficient également d'une aide pour délivrer des titres de voyage.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Les violences sexuelles et sexistes contre les réfugiés sont réduites.
- Les activités de protection de l'enfant sont renforcées.
 - ☞ Un plus grand nombre de centres pour le développement de la petite enfance sont ouverts.
 - ☞ Une formation aux droits de l'enfant est assurée et des comités de protection de l'enfance créés.

Besoins et services essentiels

- Les abris et les infrastructures sont améliorés.

- ☞ Quelque 95 pour cent des ménages vivent dans des logements convenables.
- Le volume d'eau potable fourni est augmenté ou maintenu.
 - ☞ Les réfugiés ont accès à 20 litres d'eau par personne et par jour.
- La population relevant de la compétence du HCR bénéficie d'un assainissement satisfaisant.
 - ☞ Tous les réfugiés accueillis dans des camps disposent de services d'assainissement adéquats.
- La population relevant de la compétence du HCR a un accès optimal à l'éducation.
 - ☞ Quelque 15 000 réfugiés âgés de six à 11 ans sont scolarisés dans le primaire.
- L'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR s'améliore ou reste stable.
- Les risques de VIH et de sida sont réduits et la qualité des interventions améliorée.

Solutions durables

- Le rapatriement librement consenti des réfugiés et des demandeurs d'asile rwandais est encouragé.
 - ☞ Des campagnes d'information sont menées à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda.
 - ☞ Le Gouvernement offre des conditions d'accueil favorables à 30 000 rapatriés.
 - ☞ Une aide à la réintégration est dispensée et des activités de suivi sont entreprises à travers le pays.
- La réinstallation est encouragée en tant que solution durable.
 - ☞ Des demandes de réinstallation sont déposées pour quelque 3 500 individus.
 - ☞ Des solutions adaptées sont offertes aux 360 Burundais demeurant dans le pays.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	61
Internationaux	8
Nationaux	38
JEA	1
VNU	9
Autres	5

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de la Gestion des catastrophes et des Réfugiés

ONG :

Africa Humanitarian Action

Agence adventiste de secours et de développement

American Refugee Committee

Service jésuite des réfugiés

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère de la Gestion des catastrophes et des Affaires de réfugiés

ONG :

American Refugee Committee

Service jésuite des réfugiés

Autres :

PAM

UNICEF

surface moyenne par personne est de 16,2 mètres carrés, c'est-à-dire nettement inférieure aux 45 mètres carrés prévus par la norme minimale, ce qui pose des problèmes d'assainissement et d'hygiène.

Les réfugiés rapatriés au Rwanda reçoivent des rations alimentaires de trois mois, ainsi que des articles non alimentaires de première nécessité, avant de regagner leur district d'origine en bénéficiant d'une aide en matière de transports. Mais ils ont également besoin de projets destinés à faciliter leur réintégration, portant notamment sur la formation technique, les activités génératrices de revenus et le renforcement des moyens de subsistance. Les rapatriés sont confrontés à une pauvreté extrême, à des problèmes de terres et de logement, à l'absence de couverture médicale, au manque d'emplois et à la nécessité de franchir de longues distances à pied pour se procurer de l'eau. Entre le début de l'année et la fin du premier semestre 2010, quelque 6 600 rapatriés avaient été accueillis et aidés par le HCR.

Stratégie et activités en 2011

La stratégie de protection et de solutions du HCR au Rwanda est de plus en plus orientée sur la recherche de solutions durables pour les populations relevant de sa compétence, en particulier sous forme de rapatriement librement consenti et de réinstallation. En ce qui concerne les rapatriements, l'accent est mis sur le retour volontaire des réfugiés congolais en RDC et l'accueil des réfugiés rwandais rapatriés. Le HCR recherchera également des possibilités d'intégration sur place mais s'attend à obtenir des résultats limités.

Le Haut Commissariat offrira une aide vitale et s'efforcera en outre d'assurer un environnement de protection plus favorable en améliorant la protection des enfants grâce à l'enseignement secondaire, en

prévenant et en traitant la violence sexuelle et sexiste et en élaborant une stratégie solide en matière de solutions. Dans ce cadre, le HCR exécutera des projets de formation technique et de renforcement de l'autosuffisance, et apportera des solutions durables au travers de la réinstallation, du rapatriement librement consenti et de la réintégration.

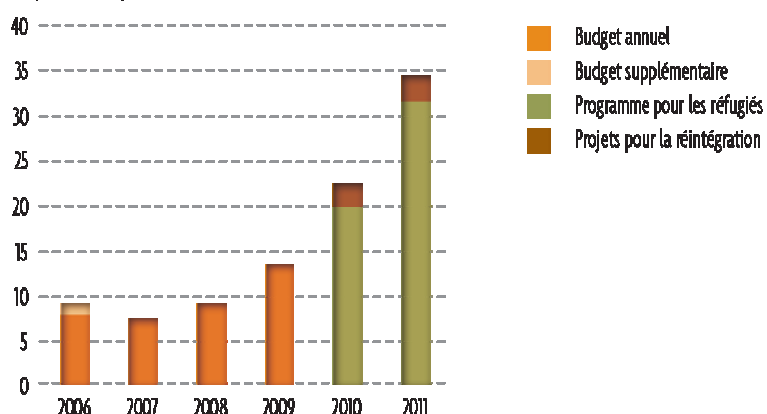
En 2011, les débats au sujet de l'application possible de la clause de cessation aux Rwandais demeurés dans leur pays d'asile entreront dans une phase importante. Une feuille de route, élaborée en mai 2010, décrit une série de mesures à prendre dans les pays d'asile en 2010-2011 pour préparer le retour des réfugiés rwandais dans leur pays ou pour leur offrir un autre statut. Le document prévoit également la mise en place de projets de réintégration, des procédures de partage des informations claires et transparentes et une série de réunions régionales avec les pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile rwandais.

○ Contraintes

Les opérations militaires menées dans les régions situées à l'est de la RDC et l'incertitude politique qui règne au Burundi pourraient entraver le rapatriement librement consenti des personnes réfugiées au Rwanda. La moindre tolérance des pouvoirs publics quant à la présence de réfugiés et de demandeurs d'asile sur le territoire pourrait nuire à la protection des personnes qui sont restées au Rwanda. La mise à disposition de terrains supplémentaires pour agrandir les camps risque comme précédemment de s'avérer délicate, de sorte que les camps resteront vraisemblablement surpeuplés. La pénurie de terres devrait avoir une incidence négative sur les mesures destinées à

Budget du HCR au Rwanda 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



favoriser l'autosuffisance et l'intégration sur place des réfugiés au Rwanda.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

Le HCR coopère avec le Gouvernement et quatre ONG internationales au Rwanda. Le Haut Commissariat fournit des rations alimentaires dans les camps et les centres de transit dans le cadre d'une étroite collaboration avec le PAM et a noué un partenariat avec l'UNICEF pour mener des interventions de protection des enfants dans les camps. Le HCR collabore avec d'autres institutions onusiennes au sein de l'Équipe

des Nations Unies dans le pays et dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Il continue de participer aux travaux de l'Équipe spéciale de gestion des opérations en cas de catastrophe et d'en assurer conjointement la présidence.

Informations financières

Le budget global du HCR au Rwanda pour 2011 s'élève à quelque 34,4 millions de dollars E.-U., contre 22,4 millions en 2010. Cette augmentation permettra d'améliorer les services essentiels dans les camps, en particulier ceux qui ont trait aux abris, à l'éducation, aux soins médicaux et à l'assainissement.

Budget 2011 pour le Rwanda (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	17 265	0	17 265
Cadre juridique national	57 875	0	57 875
Cadre administratif national	202 112	0	202 112
Politiques de migrations nationales et régionales	120 265	0	120 265
Prévention de l'apatridie	27 265	0	27 265
Politiques de développement national	17 265	0	17 265
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	269 201	0	269 201
Accès au territoire	94 865	0	94 865
Non-refoulement	17 265	0	17 265
Protection de l'environnement	576 716	0	576 716
Gestion des urgences	367 265	0	367 265
Sous-total	1 767 361	0	1 767 361
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	187 217	0	187 217
Enregistrement et établissement de profils	651 410	0	651 410
Détermination de statut juste et efficace	297 923	0	297 923
Documents individuels	198 747	0	198 747
Documents d'état civil	381 169	0	381 169
Sous-total	1 716 466	0	1 716 466
Protection contre la violence et l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	241 319	0	241 319
Protection des enfants	453 494	44 457	497 951
Détention non arbitraire	0	37 457	37 457
Accès aux solutions juridiques	502 039	34 457	536 496
Détention non arbitraire	0	37 457	37 457
Sous-total	1 196 852	116 372	1 313 224

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Quelque 2 000 abris ne seront pas remis en état ou reconstruits, ce qui exposera les familles aux aléas d'une météorologie peu clémente.
- Aucune formation technique ou professionnelle ne sera dispensée dans les camps ; les réfugiés seront donc obligés d'élaborer seuls des stratégies de survie et s'exposeront à l'exploitation.
- Seulement 3 000 réfugiés congolais, sur les 10 000 prévus initialement, recevront des colis d'aide au rapatriement.
- Environ 65 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR ne pourront bénéficier d'un assainissement adéquat et 400 000 barres de savon ne seront pas distribuées.
- Quelque 3 000 enfants réfugiés ne pourront achever leurs études primaires.
- Dans les camps, un tiers seulement des victimes de violences sexuelles et sexistes bénéficieront d'une assistance et d'un accompagnement.
- Les personnes qui ont des besoins particuliers parmi les 1 740 réfugiés urbains ne recevront pas d'aide.
- Quelque 20 000 rapatriés rwandais ne bénéficieront pas d'une aide suffisante, ce qui entraînera une baisse d'intérêt pour le retour au pays.
- Seulement 60 pour cent des ménages réfugiés recevront du bois de chauffe ; les femmes et les jeunes filles s'exposeront donc à la violence et à l'exploitation sexuelle en allant chercher du bois à l'extérieur des camps.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
Besoins élémentaires et services essentiels			
Sécurité alimentaire	80 161	18 989	99 149
Soins de santé primaire	3 115 467	0	3 115 467
Nutrition	1 025 946	55 230	1 081 176
Eau	2 165 960	0	2 165 960
Abris et autres infrastructures	2 454 497	763 999	3 218 496
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 193 416	18 989	1 212 404
VIH et sida	703 400	41 527	744 927
Éducation	3 293 930	93 989	3 387 919
Services d'assainissement	3 046 946	0	3 046 946
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	550 852	586 136	1 136 988
Sous-total	17 630 575	1 578 857	19 209 432
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	179 913	0	179 913
Autosuffisance et moyens d'existence	2 485 779	0	2 485 779
Sous-total	2 665 692	0	2 665 692
Solutions durables			
Retour volontaire	947 881	0	947 881
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	464 777	464 777
Réinstallation	1 733 889	0	1 733 889
Sous-total	2 681 770	464 777	3 146 547
Relations extérieures			
Relations avec les donateurs	143 135	0	143 135
Mobilisation des ressources	93 135	0	93 135
Sous-total	236 269	0	236 269
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 672 491	416 238	2 088 729
Gestion de programme, coordination et appui	2 049 779	223 074	2 272 853
Sous-total	3 722 270	639 312	4 361 582
Total	31 617 255	2 799 319	34 416 574
Budget 2010 révisé	19 987 999	2 401 659	22 389 658